



Trop perçu prime naissance

Par **Jennifer Busson**, le **18/04/2018** à **08:18**

Bonjour je viens de recevoir un courrier de la CAF qui me dit qu'il on verser un peut plus de 1800€ de trop sur la Prime à la naissance. Et du coup il me retiennent b128€ à partir du mois prochain. Yatil possibilité d'effacement de dettes ou autre sachant que mon conjoint et intérimaire 1000/1200€ et avons 3 enfants. Y'a t'il un recours ou pas du tout.
Merci de votre réponse.

Par **youris**, le **18/04/2018** à **10:07**

bonjour,
un trop perçu doit être remboursé même si c'est la caf qui a fait l'erreur.
donc le remboursement se fera sur les prestations à venir.
pour un recours, il faut vous adresser à la caf (médiateur).
salutations